

Commune de MARCELLUS
Procès-verbal de séance du 10 Juin 2020

ARRONDISSEMENT : MARMANDE.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15 L'an deux mille vingt

Présents : 12 Le : 04 Juin

Votants : 13 Le Conseil Municipal de la Commune de MARCELLUS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE, sous la Présidence de M. DERC Jean Claude, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 03.06.2020.

Présents : DERC Jean Claude, CHARRY Luc, CUCCHI Maryse, DUSSEAUX Jérôme, GINER Perrine, HREGOVIC Nicolas, LAFITTE Laetitia, LAURENT Valérie, LÉGLISE Gilles, PEREIRA Maria, REYNAUD Bernard, BAZAS Jean-Marie.

Pouvoir : LECOMTE Martial à LAFITTE Laetitia.

Secrétaire de séance : Maryse CUCCHI.

I - Dossier n° 1 : Délibération n° 21 : tarifs de la restauration scolaire 2020-2021.

M. le Maire rappelle les tarifs de la cantine scolaire. Il propose une augmentation de 2 % pour l'année scolaire 2020-2021 soit :

- repas enfant : 2,55 €

- repas agents communaux : 3,37 €

- repas personnes extérieures à la collectivité : 4,96 €

Le conseil municipal vote les tarifs ci-dessus.

II - Dossier n° 2 : délibération n° 22 : remboursement par Groupama sinistre toiture du Club House (1^{ère} indemnité).

Suite à la déclaration auprès de l'assureur Groupama du sinistre à la toiture du Club House survenu le 13 décembre 2019, il présente la première indemnisation pour un montant de 4 859,63 €.

II - Dossier n° 3 : délibération n° 23 : renouvellement convention avec l'A.S.E.

M. le Maire rappelle que tous les ans la commune passe une convention avec l'Association Services Environnement pour l'entretien de certains espaces verts à savoir : entretien de la berge du Sérac à partir du moulin de Lassalle jusqu'à la limite avec la commune de Cocumont, entretien du chemin sis au lieu-dit Ancien Bourg et descendant vers le Sérac, entretien du terrain sis à côté de la station de pompage près du canal, entretien des abords de la station d'épuration.

Le montant de ces travaux s'élève à 1 180,29 €.

Le conseil municipal accepte de passer convention avec cette association.

IV -Dossier n° 4 : délibération n° 24 : désignation du correspondant défense.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un correspondant afin de développer le lien Armée-Nation et d'être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région M. Lecomte Martial est désigné représentant défense de la commune.

V - Dossier n° 5 : Délibération n° 25 : avenant du cabinet d'étude Urdadoc pour PLU.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a élaboré un Plan Local d'Urbanisme. Suite au recours gracieux de l'Etat il s'avère que des modifications sont à apporter dans les divers documents formant celui-ci.

Le cabinet d'étude Urdadoc, en charge de ce projet, a établi un avenant relatif à la reprise de ce P.L.U. pour un montant de 2 100 € H.T. soit 2 520 € T.T.C.

Le conseil municipal accepte cet avenant.

VI - Dossier n° 6 : délibération n° 26 : désignation des membres de la commission communale d'appel d'offres.

Suite au renouvellement du conseil municipal les membres de la commission d'appel d'offres doivent être réélus. Suite au vote sont proclamés élus les membres suivants :

Membres titulaires : BAZAS Jean-Marie, LECOMTE Martial, REYNAUD Bernard

Membres suppléants : LÉGLISE Gilles, CUCCHI Maryse, HRGOVIC Nicolas

VII - Dossier n° 7 : délibération n° 27 : désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

Suite au renouvellement du conseil municipal, les membres de la commission communale des impôts directs doivent être renouvelés. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires par le directeur régional ou départemental des finances publiques a lieu dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms appelés à siéger à la commission communale des impôts directs :

BAZAS Jean-Marie, REYNAUD Bernard, LAFITTE Laetitia, LECOMTE Martial, LAURENT Valérie, DUSSEAUX Jérôme, CAPDEVIELLE Jenifer, HRGOVIC Nicolas, VERNEUIL Laurent, CHARRY Luc, PEREIRA Maria, GINER Perrine, CUCCHI Maryse, LÉGLISE Gilles, CAMPS Gérard, DURAND Jean, BOUYSSY Jean-Claude, DENEPOUX Jean-Christophe, LAFITTE Frédéric, SACRISTE Serge, LAFFARGUE Serge, RUCHAUD Jacky, PONS Denis, CAUBET Yannick.

VIII - Questions diverses :

M. le Maire informe les membres présents que la redevance spéciale d'élimination des ordures ménagères collectée auprès des professionnels et des administrations publiques qui utilisent le service public de VGA, s'élève pour 2020 et 2021 à un montant de 804,80 €. Il précise qu'un composteur a été installé à l'école afin de réduire les déchets.

Pour 2022 et 2023 le montant s'élèvera à environ 2000 €. Par la suite tous les déchets devront être portés directement à la déchetterie.

-Bulletin municipal :

Laetitia Lafitte présente le bulletin municipal 2020. Celui-ci étant trop dense il convient de le concentrer afin de réduire le nombre de pages.

La séance est levée à 22h50.

N° délibération	OBJET	N° page
21	Tarifs de la restauration scolaire 2020-2021	14
22	Remboursement par Groupama sinistre toiture du Club House	14
23	Renouvellement convention avec l'A.S.E.	14
24	Désignation du correspondant défense	14
25	Avenant du cabinet d'étude Urbadoc pour PLU	14
26	Désignation des membres de la commission communale d'appel d'offres	15
27	Désignation des membres de la commission communale des impôts directs	15